

Les affaires se firent chez lui sans qu'il se rendît compte de la situation. Enfin, il fallut aller à la messe. Accusé d'avoir soustrait des marchandises de son magasin, il fut arrêté par les gendarmes. Mais aujourd'hui, il ne comparait plus que sous l'accusation de banqueroute simple, par défaut de tenue d'écritures et de dépôt de bilan régulier.

Le ministère public lui rappelle aussi qu'en 1873 il a été condamné pour fraude et rébellion. Le tribunal condamne Dufour seulement à un mois de prison.

— CALAIS. — Il s'est passé au bureau de poste de Calais un fait d'une certaine gravité : il y existe une caisse à l'usage des employés. Il y avait deux clefs qui ouvraient cette caisse. Un jour, l'une de ces clefs disparut sans qu'il fut possible de savoir ce qu'elle était devenue. Depuis lors, on remarqua que, pendant le service de nuit, de temps à autre, des sommes d'argent disparaissaient.

On pensa à cacher dans un coin du bureau un surveillant qui observât tout ce qui y passerait. Il fallut abandonner ce projet faute d'emplacement convenable. On imagina alors un système qui n'était pas parfait, comme l'expérience l'a démontré, mais qui cependant offrait quelques chances de découvrir le voleur.

On fit soigneusement derrière le tiroir qui servait de caisse un revolver chargé dont on allongea, pour cet usage, la gachette de plusieurs centimètres ; on attacha l'une des extrémités d'un fil de fer à cette gachette ainsi modifiée, tandis que l'autre était fixée au tiroir, de façon qu'on ne put l'ouvrir sans que le coup partît. Le matin on détachait le fil de fer et le soir on le remplaçait.

Cette installation était établie depuis quatre jours et rien n'était encore produit, lorsqu'un soir, à onze heures, un employé nommé X... vint prendre son service ; un de ses collègues devint arriver en même temps que lui, mais il l'avait devancé par hasard. Aussitôt après l'arrivée de X..., le garçon de bureau s'en alla à la salle et X... restait seul dans le bureau de poste. Presqu'aussitôt après le départ du premier, une détonation se fit entendre.

A ce bruit, M. le directeur de la poste accourut et trouva X... debout à un coin de la table opposé à celui où se trouvait la caisse. Interpellé, X... affirme n'avoir pas ouvert la caisse qui, du reste, était hermétiquement fermée. On ne tint pas compte de ses dénégations, on ouvrit le tiroir, on constata qu'il y manquait pas d'argent mais que c'était bien le revolver dont on avait entendu la détonation.

En présence de ce fait, la culpabilité de X... semblait établie, mais il fallut retrouver la clef dont on présuait qu'il s'était servi. On la trouva, il ne l'avait pas. On la chercha dans tous les coins et recoins du bureau, on ne la retrouva pas.

Bref, faites de preuves autres que la détonation du revolver, on constata qu'il n'y avait eu aucun coup de feu. X... n'a cessé d'affirmer qu'il n'avait jamais songé à prendre de l'argent dans la caisse du bureau ; il appartient à une très honorable famille et la preuve de sa culpabilité n'est pas établie juridiquement.

— CALAIS. — Le duc d'Edimbourg a débarqué hier à Calais venant de Douvres sur le paquebot spécial *Maît de Kent*. S. A. R. va à Saint-Petersbourg rejoindre sa femme et ses enfants qui sont auprès de leur père l'empereur Alexandre.

— La malle de l'Inde pour Brindisi composée de 676 sacs de dépêches, vient de débarquer, SAINT-POUL. — Par décret du président de la République en date du 4 juin 1880, M. Chomereau-Lamotte (Saint-Victor), receveur particulier des finances à Saint-Pol (Pas-de-Calais), a été nommé receveur particulier des finances de l'arrondissement de Château-Thierry, en remplacement de M. Roucher d'Aubanel.

M. Roucher d'Aubanel (Adolphe), receveur particulier des finances à Château-Thierry (Aisne), a été nommé receveur particulier des finances de l'arrondissement de Saint-Pol (Pas-de-Calais), en remplacement de M. Chomereau-Lamotte.

— BOURGOS. — Par décret du 3 juin, les électeurs du canton de Bergues sont convoqués pour le 20 juin, à l'effet de nommer leur représentant au Conseil général, en remplacement de M. Ios, démissionnaire.

M. Ios était également député, et il s'est également démis de ce mandat. Comment se fait-il que les électeurs de la 2e circonscription électorale de Dunkerque ne soient pas également convoqués ?

La réponse est bien simple. Pour remplacer M. Ios comme conseiller général, le gouvernement a sous la main un candidat républicain, M. Léon Clays, maire de Bergues. Pour remplacer M. Ios comme député, le gouvernement n'a pas été si heureux ; déjà deux candidats républicains ont abandonné la partie ; M. Bergerot, candidat des conservateurs, reste seul.

— Douai. — L'inauguration des grandes orgues de l'église Saint-Jacques, à Douai, aura lieu jeudi 10 et vendredi 11 juin, à trois heures et demie de l'après-midi.

— Égard à l'importance exceptionnelle de l'instrument qui sera le plus complet de tous ceux qui ont été construits dans notre département jusqu'à ce jour, et à la grande notoriété des artistes français et belges invités pour la circonstance, le respectable doyen de la paroisse a décidé qu'il y aurait deux séances de musique religieuse d'orgue.

La première sera composée des morceaux exécutés par M. Alphonse Mailly, le professeur renommé du Conservatoire de Bruxelles, et de M. Delarocca, l'excellent organiste du Sacré-Cœur, à Lille.

— NOTAIRES. — Le journal radical *l'ami du Peuple* vient de recevoir une bonne leçon. « Voilà, en effet, le démenti catégorique que vient de lui infliger la Commission des Hospices ».

— La célèbre vallée des Roses, située aux environs de Kersnik, en Roumélie, disparaît cette année, écrit-on de Philippopolis, sous un océan de fleurs qui promet à la plus belle des récoltes. On sait que la vallée de Kersnik est exclusivement consacrée à la culture des roses avec lesquelles on fabrique l'essence si recherchée à Constantinople et dans presque tout le pays.

Le spectacle que présente en ce moment cette véritable forêt de rosiers est unique au monde ; jusqu'au sommet des collines on aperçoit que des roses de toutes couleurs. C'est un paradis de fleurs qui exhalent les parfums les plus suaves, dont l'air est embaumé jusqu'à huit lieues de distance. Ce sont principalement des Anglais et des Russes qui achètent la récolte de chaque année.

Depuis un mois, on les voit en foule ; ainsi que de nombreux touristes, parcourent cette riche vallée tout le long des Balkans. L'impôt prélevé sur le produit annuel des roses de Kersnik figure pour un chiffre assez important dans le budget de la Roumélie orientale ; il s'élève ordinairement à 2 millions de francs.

Un horrible incendie vient d'être commis dans la commune de Moyon, près de Saint-Lô. Un feu, le nommé Poncelet, a assommé à coups de bâton, sa vieille mère âgée de plus de soixante-dix ans. Avant de mourir, la malheureuse femme a avoué aux voisins que ses fils étaient livrés sur elle aux derniers outrages. Il a été arrêté dans la journée.

— LE MYSTÈRE D'HARLEY STREET, A LONDRES. — Les journaux anglais annoncent qu'une découverte pleine de mystère vient d'être faite dans une maison d'Harley street, hôtel du n° 130. Un cadavre en pourriture a été trouvé dans une cave.

Depuis quelque temps, le maître de l'hôtel remarquait une odeur nauséabonde provenant de la resserre à bois. Il fit des recherches.

Sous un meuble de décombes, on découvrit un baril à farine contenant des restes humains. La police fut immédiatement prévenue, et M. Vincent Howard, chef de la sûreté, se rendit immédiatement sur les lieux et ouvrit une enquête.

Le propriétaire a déclaré que sa famille occupe la maison depuis plus de vingt-cinq ans. La cave où a été trouvé le cadavre n'était jamais fermée à clef, et l'on n'a remarqué aucune disparition mystérieuse ni dans la maison, ni parmi les habitués de la maison.

D'un premier examen médical, il résulte que les restes sont ceux d'une femme de taille moyenne, ayant les cheveux châtains foncés et devant avoir eu environ 25 ans. Le cadavre est dans un état de décomposition trop avancée pour que l'on puisse reconnaître les traits du visage. Le corps est en deux dans le tonneau, la tête en bas, était jarré à la jambe droite.

On a retrouvé dans la cave une chemise et un pantalon de femme, ainsi qu'une paire de bas. Ce sont les seuls indices sur lesquels la police puisse se guider jusqu'à présent.

Tout la journée, la foule s'est portée dans Harley Street, en commentant vivement cette sinistre découverte, la seconde de ce genre depuis un an.

— JURISPRUDENCE. La cour de cassation, toutes chambres réunies en audience solennelle, a rendu vendredi 26 juin, un arrêt d'intérêt pratique, surtout pour les grandes compagnies et les grandes administrations. Il s'agit de savoir si l'administration de l'enregistrement a le droit d'apposer ses timbres de 10 centimes sur les quittances avant qu'elles soient remises aux débiteurs. Un grand nombre de Compagnies, et spécialement les Compagnies d'assurances, sont dans l'usage de préparer à l'avance des quittances et d'en envoyer à leurs agents chargés du recouvrement ; or, pour éviter la perte du timbre, les Compagnies expédient les quittances en blanc à leurs agents, qui apposent le timbre mobile au moment du paiement.

L'administration de l'enregistrement a prétendu que le timbre devait être apposé et oblitéré, dès l'instant que la quittance portant la signature du créancier constituait un acte de débet. Mais la cour a rejeté cette prétention et a déclaré que la quittance n'est que l'acte de débet et que le recouvrement est l'acte de paiement.

— M. V... propriétaire, demeurant aux Champs-Élysées, était allé acheter ses bains du passage Violet.

Un moment où complètement déshabillé, il se plaçait dans la baignoire, la porte de la cabine s'ouvrit brusquement et le directeur de l'établissement, M. S..., d'un rasoir qui lui brandissait féroceusement.

M. V... bondit hors de sa baignoire et voulut prendre la fuite. L'autre le suivit en le menaçant de son rasoir. Malheureusement, dans le couloir où il se trouvait, M. V... ne pouvait se sauver dans la rue, et sa position était des plus critiques, lorsque survinrent des gardiens de la paix que le garçon de bains était allé chercher.

Les désarmement M. S. et l'emmenèrent au commissariat. Là on reconnut que le malheureux était atteint de folie furieuse et on l'envoya à St-Anne.

Le drame, malheureusement, ne se termina pas par là.

À la suite de ces faits, Mme S... s'était rendue chez son père, rue du Temple. Mais à peine eut-elle raconté le malheur qui venait de lui arriver, qu'en proie, elle aussi, à une terreur délirante, elle se précipita dans une chambre où elle avait ouvert une fenêtre et se jeta du quatrième étage sur le pavé de la rue.

La mort a été instantanée.

Mme S... était âgée de trente-neuf ans, son mari en a quarante-quatre. Ils laissent un enfant en bas âge.

— Une rencontre à l'épée a eu lieu, dimanche matin, entre M. Carville rédacteur du journal bonapartiste *le Suffrage universel*, et M. Mulac, rédacteur du journal républicain *l'Éclair*, d'Angoulême.

Après un vif engagement, M. Carville a été touché légèrement à la main et à la tête. Le médecin a fait alors cesser le combat.

— M. Lulac n'a pas été atteint.

— L'inauguration du chemin de fer du Vésuve a eu lieu dimanche. La fête a été d'une splendeur. La route était pavoisée de drapeaux italiens et français.

— La célèbre vallée des Roses, située aux environs de Kersnik, en Roumélie, disparaît cette année, écrit-on de Philippopolis, sous un océan de fleurs qui promet à la plus belle des récoltes. On sait que la vallée de Kersnik est exclusivement consacrée à la culture des roses avec lesquelles on fabrique l'essence si recherchée à Constantinople et dans presque tout le pays.

Le spectacle que présente en ce moment cette véritable forêt de rosiers est unique au monde ; jusqu'au sommet des collines on aperçoit que des roses de toutes couleurs. C'est un paradis de fleurs qui exhalent les parfums les plus suaves, dont l'air est embaumé jusqu'à huit lieues de distance. Ce sont principalement des Anglais et des Russes qui achètent la récolte de chaque année.

Depuis un mois, on les voit en foule ; ainsi que de nombreux touristes, parcourent cette riche vallée tout le long des Balkans. L'impôt prélevé sur le produit annuel des roses de Kersnik figure pour un chiffre assez important dans le budget de la Roumélie orientale ; il s'élève ordinairement à 2 millions de francs.

Un horrible incendie vient d'être commis dans la commune de Moyon, près de Saint-Lô. Un feu, le nommé Poncelet, a assommé à coups de bâton, sa vieille mère âgée de plus de soixante-dix ans. Avant de mourir, la malheureuse femme a avoué aux voisins que ses fils étaient livrés sur elle aux derniers outrages. Il a été arrêté dans la journée.

— LE MYSTÈRE D'HARLEY STREET, A LONDRES. — Les journaux anglais annoncent qu'une découverte pleine de mystère vient d'être faite dans une maison d'Harley street, hôtel du n° 130. Un cadavre en pourriture a été trouvé dans une cave.

Depuis quelque temps, le maître de l'hôtel remarquait une odeur nauséabonde provenant de la resserre à bois. Il fit des recherches.

Sous un meuble de décombes, on découvrit un baril à farine contenant des restes humains. La police fut immédiatement prévenue, et M. Vincent Howard, chef de la sûreté, se rendit immédiatement sur les lieux et ouvrit une enquête.

Le propriétaire a déclaré que sa famille occupe la maison depuis plus de vingt-cinq ans. La cave où a été trouvé le cadavre n'était jamais fermée à clef, et l'on n'a remarqué aucune disparition mystérieuse ni dans la maison, ni parmi les habitués de la maison.

D'un premier examen médical, il résulte que les restes sont ceux d'une femme de taille moyenne, ayant les cheveux châtains foncés et devant avoir eu environ 25 ans. Le cadavre est dans un état de décomposition trop avancée pour que l'on puisse reconnaître les traits du visage. Le corps est en deux dans le tonneau, la tête en bas, était jarré à la jambe droite.

On a retrouvé dans la cave une chemise et un pantalon de femme, ainsi qu'une paire de bas. Ce sont les seuls indices sur lesquels la police puisse se guider jusqu'à présent.

Tout la journée, la foule s'est portée dans Harley Street, en commentant vivement cette sinistre découverte, la seconde de ce genre depuis un an.

— JURISPRUDENCE. La cour de cassation, toutes chambres réunies en audience solennelle, a rendu vendredi 26 juin, un arrêt d'intérêt pratique, surtout pour les grandes compagnies et les grandes administrations. Il s'agit de savoir si l'administration de l'enregistrement a le droit d'apposer ses timbres de 10 centimes sur les quittances avant qu'elles soient remises aux débiteurs. Un grand nombre de Compagnies, et spécialement les Compagnies d'assurances, sont dans l'usage de préparer à l'avance des quittances et d'en envoyer à leurs agents chargés du recouvrement ; or, pour éviter la perte du timbre, les Compagnies expédient les quittances en blanc à leurs agents, qui apposent le timbre mobile au moment du paiement.

L'administration de l'enregistrement a prétendu que le timbre devait être apposé et oblitéré, dès l'instant que la quittance portant la signature du créancier constituait un acte de débet. Mais la cour a rejeté cette prétention et a déclaré que la quittance n'est que l'acte de débet et que le recouvrement est l'acte de paiement.

— M. V... propriétaire, demeurant aux Champs-Élysées, était allé acheter ses bains du passage Violet.

Un moment où complètement déshabillé, il se plaçait dans la baignoire, la porte de la cabine s'ouvrit brusquement et le directeur de l'établissement, M. S..., d'un rasoir qui lui brandissait féroceusement.

M. V... bondit hors de sa baignoire et voulut prendre la fuite. L'autre le suivit en le menaçant de son rasoir. Malheureusement, dans le couloir où il se trouvait, M. V... ne pouvait se sauver dans la rue, et sa position était des plus critiques, lorsque survinrent des gardiens de la paix que le garçon de bains était allé chercher.

Les désarmement M. S. et l'emmenèrent au commissariat. Là on reconnut que le malheureux était atteint de folie furieuse et on l'envoya à St-Anne.

Le drame, malheureusement, ne se termina pas par là.

À la suite de ces faits, Mme S... s'était rendue chez son père, rue du Temple. Mais à peine eut-elle raconté le malheur qui venait de lui arriver, qu'en proie, elle aussi, à une terreur délirante, elle se précipita dans une chambre où elle avait ouvert une fenêtre et se jeta du quatrième étage sur le pavé de la rue.

La mort a été instantanée.

Mme S... était âgée de trente-neuf ans, son mari en a quarante-quatre. Ils laissent un enfant en bas âge.

— Une rencontre à l'épée a eu lieu, dimanche matin, entre M. Carville rédacteur du journal bonapartiste *le Suffrage universel*, et M. Mulac, rédacteur du journal républicain *l'Éclair*, d'Angoulême.

Après un vif engagement, M. Carville a été touché légèrement à la main et à la tête. Le médecin a fait alors cesser le combat.

— M. Lulac n'a pas été atteint.

— L'inauguration du chemin de fer du Vésuve a eu lieu dimanche. La fête a été d'une splendeur. La route était pavoisée de drapeaux italiens et français.

Damico a bu à la France. Ces toasts ont été fraterniquement applaudis.

Après le banquet, les ardensions continuèrent. Les wagons transportent cent voyageurs par heure au créateur. Les stations supérieures sont ornées de drapeaux, de trophées et d'écussons.

Les machines travaillent avec une précision merveilleuse. Cette œuvre, d'une si grande hardiesse a été parfaitement réussie.

Le roi a décoré les ingénieurs et a promis de faire l'ascension avec la reine, la semaine prochaine.

— Bulletin Agricole

Enfin, nous achevons une semaine en tous points favorable à nos cultures. À la rigueur, les blés pouvaient encore se passer d'eau ; mais les avoines, les orges, les betteraves, les prairies en avaient le plus grand besoin.

Toutes ces plantes, qui, il y a huit jours, manquaient de vigueur et semblaient désespérément aujourd'hui ont un aspect tout différent.

On peut donc dire que, pour le moment, la récolte du blé principalement se présente généralement bien et beaucoup de personnes sont convaincues que nous aurons surtout une bonne qualité.

Puisse cette opinion devenir une réalité !

Le changement favorable de la température a déterminé une modification dans la tenue et la tendance des marchés.

Encore peu d'offres, il est vrai, car la marchandise est fort rare en culture ; mais beaucoup moins de demandes, affaires beaucoup plus calmes. Aussi les prix, en outre très fermes au début de la semaine se détendent-ils depuis trois ou quatre jours d'une façon sensible. C'est ce que prouve le tableau suivant, résumé de nos avis de la huitaine.

Les menus grains n'ont pas sensiblement varié ; ils sont plus calmes, toutefois et l'avoine a été plus facile à acheter. On peut même la voir en baisse de 50 c. environ sur les principaux marchés. Ceci n'a rien de surprenant, la pluie ayant surtout favorisé la récolte de l'avoine.

Dans nos ports, les arrivages ont été encore plus considérables que la huitaine dernière. Marseille, Bordeaux et le Havre surtout ont reçu, grâce aux vents favorables des quantités importantes.

— NOUVELLES DU SOIR

LES OBSEQUES DE L'IMPERATRICE DE RUSSIE

M. le général Chanzy, chargé de représenter le Gouvernement de la République française aux obsèques de S. M. l'impératrice de Russie, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, est parti accompagné d'une mission militaire ainsi composée :

M. le général Gaillard, ancien attaché militaire à l'ambassade de France à Saint-Petersbourg ;

M. le commandant Lichtenstein, officier d'ordonnance du Président de la République ;

M. le commandant Guerche, et M. le capitaine Colard.

M. le colonel de Boisdeffre, attaché militaire à l'ambassade de France à Saint-Petersbourg, fait également partie de la mission.

— ALYON

Le *Petit Parisien* assure qu'une certaine agitation a régné à Lyon pendant toute la journée. Quelques rixes ont eu lieu ; quatre arrestations ont été opérées.

— M. ROCHEFORT

M. H. Rochefort a passé hier une bonne journée bien que la nuit du samedi au dimanche eût été assez agitée.

PETITE BOURSE DU 6 JUI 1880

— L'ÉTAT DE ROCHEFORT

Rochefort a passé une nuit très agitée. La fièvre augmente. L'état du blessé devient alarmant.

— LE CHEMIN DE FER DU MONT-VESUVE

Mont-Vesuve, 6 juin.

Aujourd'hui a eu lieu avec un plein succès, l'inauguration solennelle du chemin de fer du Vésuve. La fête était splendide. Les autorités et environ 150 invités parmi lesquels on remarquait les personnalités les plus éminentes, ont assisté à cette inauguration.

Un banquet a réuni ensuite les invités. Plusieurs toasts ont été portés, un à la France, a été très chaleureusement applaudi. Demain, commencera le service régulier de voyageurs. Le roi d'Italie est attendu la semaine prochaine.

— LA FACULTE DE MONTEPELLIER

Montpellier, 6 juin, 1 h. 35 soir.

Le conflit qui s'est produit à la Faculté de médecine est en voie d'apaisement. Les cours seront probablement repris cette semaine. Le Conseil académique se réunit le 17 juin pour examiner les causes qui ont amené ce conflit. On attribue ce résultat à l'intervention des sénateurs et députés de l'Hérault.

— M. DE LESSEPS A BRUXELLES

Bruxelles, 6 juin.

M. Ferdinand de Lesseps est arrivé ici à une heure. Il a été reçu à la gare par les délégués des associations des ingénieurs sortis des écoles de Liège et de Gand et des ingénieurs des mines de Mons, les délégués de la Société royale de géographie, de l'Union syndicale et de l'école polytechnique de Bruxelles.

M. de Lesseps a été reçu à 1 heure 1/2 à l'hôtel de Ville. Il a fait une conférence à 3 heures, au palais des académies. Ce soir, un banquet a eu lieu en son honneur.

— QUE PREPARE M. DE BISMARCK ?

Berlin, 6 juin.

M. de Bismarck, dans un entretien avec quelques personnes, a dit qu'il s'abstenait d'insister dans les questions de politique intérieure et qu'il réservait tous ses soins pour la politique extérieure.

Cette déclaration paraît satisfaisante. On la commente dans un sens défavorable à la paix. Ici, dans certains milieux qui touchent de près au monde officiel, on ne dissimule pas une vive satisfaction de la situation politique en France, des fautes de la Chambre des députés, et, par dessus tout, de la façon dont on désorganise l'armée.

Il y a des gens qui déclarent qu'on attend le moment où cette désorganisation sera assez avancée pour mettre à exécution des projets longuement caressés.

— NOUVELLES DU SOIR

LES OBSEQUES DE L'IMPERATRICE DE RUSSIE

M. le général Chanzy, chargé de représenter le Gouvernement de la République française aux obsèques de S. M. l'impératrice de Russie, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, est parti accompagné d'une mission militaire ainsi composée :

M. le général Gaillard, ancien attaché militaire à l'ambassade de France à Saint-Petersbourg ;

M. le commandant Lichtenstein, officier d'ordonnance du Président de la République ;

M. le commandant Guerche, et M. le capitaine Colard.

M. le colonel de Boisdeffre, attaché militaire à l'ambassade de France à Saint-Petersbourg, fait également partie de la mission.

— ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Chicago, 6 juin.

La convention a terminé ses travaux préliminaires. Après une première journée très agitée, la convention a choisi les candidats le général Grant, M. Blaine, Sherman, Edmunds, Washburne et Windom. La convention s'est ensuite ajournée à lundi sans avoir commencé le scrutin de ballottage.

Elle a décidé d'ajouter au programme une résolution en faveur des réformes à introduire dans le service civil.

— DERNIERE HEURE

— LA MESSE DE SAINT-AUGUSTIN

Paris, 7 juin.

Une messe a été célébrée aujourd'hui à l'église Saint-Augustin pour le repos de l'âme du prince impérial.

Un grand nombre de notabilités du parti bonapartiste y assistaient.

À la sortie de l'église, plusieurs cris de « Vive Robert Mitchell ! Vive Cassagnac ! » se sont fait entendre.

— CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Stance du 7 juin 1880

Présidence de M. GAMBETTA

La séance s'ouvre à 2 heures.

— INTERPELLATION MITCHELL

L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Mitchell sur l'application de la censure administrative établie par le décret du 17 février 1882.

M. VILLERS monte à la tribune et demande compte au ministre de l'intérieur des abus commis au nom du décret de 1882.

L'orateur se plaint que la censure poursuivie le *Tribune* quand elle permet la reproduction de dessins injuriant la Religion et insultant 30 millions de catholiques.

— REPONSE DU MINISTRE

M. CONSTANS, ministre de l'intérieur, répond que le *Tribune* a passé outre à un refus d'autorisation qui lui avait été opposé. Les tribunaux ont fait connaître leur décision.

Le ministre dit que le gouvernement applique les décrets de 1882 d'une façon équitable pour tous et qu'il use de modération.

Il ajoute que lorsque le gouvernement demande l'abrogation du décret de 1882, la droite votera contre cette abrogation.

— MITCHELL demande la liberté pour tous. Il demande aussi que la censure soit supprimée.

— REMERCIEMENTS A LA BELGIQUE

La Chambre, sur le rapport de Nadard, vote des remerciements à la Belgique pour la généreuse hospitalité qu'elle a donnée aux soldats français en 1870.

— INTERPELLATION BAUDRY

M. DE BAUDRY D'ASSON demande à interpellier le ministre de l'intérieur sur l'annulation d'un vote émis par le conseil général de la Vendée concernant les décrets du 29 mars.

Il fait appel à la bonne foi du ministre et lui demande de dire si le vote dont il est donné lecture doit être considéré comme politique.

— REPONSE DU MINISTRE

M. CONSTANS répond que ce vote était politique et qu'il a été légalement annulé.

M. BAUDRY D'ASSON réplique et tire de tout ce qui se passe la conclusion que la France retourne vers le Roi.

L'interpellation n'a pas d'autre suite.

— Adresses Industrielles & Commerciales

A. BOUTRY, 14 rue de l'Espérance. — Pavages et sables, graviers. — Réparation. 31887

Henri DENIAU, architecte industriel rue Blanchemais, 73, Roubaix.

— Crédit Foncier de France

2^{ME} EMPRUNT COMMUNAL

de 500 millions

EN OBLIGATIONS DE 500 F. 3 0/0

AVEC LOTS

ENTIEREMENT CONFORMES AU TYPE DES OBLIGATIONS COMMUNALES EMISES LE 5 AOUT 1879

Les titres consistent en Obligations de 500 francs 3 0/0, remboursables en 60 ans par tirages de 5 tirages annuels de 100 000 francs, savoir : 5 tirages, 5 juin, 5 août, 5 octobre, 5 décembre. Chaque tirage comporte :

1 oblig. remb. par 100,000 fr. 25,000

1 oblig. remb. par 50,000 francs soit. 30,000

1 oblig. remb. par 1,000 francs soit. 45,000

Ce qui fait 50 lots partage, pour 300,000 fr. et 310 lots par an pour 1,500,000 fr.

Le 2^{ème} tirage a eu lieu le